

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°082/2024

Règlementant l'occupation du domaine public communal en vue de l'organisation d'une manifestation rue Emile Zola

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par Monsieur Adam SAK, Tabac Les Vignes - 39 rue Emile Zola 77124 Crégy-lès-Meaux

ARRETE

Article 1 : Monsieur Adam SAK est autorisé à occuper le domaine public communal, le samedi 13 juillet 2024, rue Emile Zola, pour l'organisation d'une paella.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du samedi 13 juillet 2024, et ce jusqu'à minuit maximum.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration, de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs des permissionnaires.

Article 4 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Monsieur le commissaire de police de Meaux
- Monsieur Adam Sak

Fait à Crégy-lès-Meaux le 09/07/2024
M. Gérard CHOMONT
Maire de Crégy-lès-Meaux

